

Proposition présentée par les députés:

*M^{mes} et MM. Loly Bolay, Jean Spielmann,
Erica Deuber Ziegler, Marie-Paule Blanchard-Queloz,
Danielle Oppliger, Luc Gilly, Salika Wenger,
Jacqueline Cogne, Christian Brunier et Louiza Mottaz*

Date de dépôt: 29 octobre 1999

Disquette

Proposition de motion concernant les produits alimentaires infectés à la dioxine

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que depuis bientôt 12 ans cette matière se retrouve dans notre assiette, après avoir transité dans la nourriture au kaolin donnée aux animaux ;
- l'extrême discrétion de l'Office fédéral de la santé publique dans ce dossier, alors que cet office connaît depuis longtemps les moulins qui ont importé le kaolin ;
- que la dioxine est dangereuse à long terme pour la santé, avec des risques de cancer, de stérilité et provoque de graves troubles immunitaires,

invite le Conseil d'Etat

- à agir auprès de l'Office fédéral de la santé publique afin qu'il procède dans les plus brefs délais au retrait des produits alimentaires infectés, et avertisse les consommateurs du danger encouru ;
- à demander aux Autorités fédérales de dévoiler l'identité et la provenance des produits infectés ;
- à faire toute la lumière sur cette affaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'affaire du poulet contaminé à la dioxine en Belgique a montré, une fois de plus, les faiblesses d'une chaîne de production alimentaire de plus en plus vouée au profit et à la délinquance industrielle. Mais la contamination à la dioxine est aussi l'affaire des autorités sanitaires. Ce qui s'est passé en Suisse cet été montre qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Juste avant l'été, la Belgique (et avec elle toute l'Europe) découvre que de la dioxine, ce toxique cancérigène, se trouve dans les assiettes depuis janvier 1999 en tout cas. C'est de l'huile de moteur, mélangée frauduleusement à de la nourriture pour animaux, qui a contaminé l'ensemble de la chaîne alimentaire.

Dans le cadre de son émission hebdomadaire, l'équipe d'ABE (A bon entendeur), après une enquête minutieuse, nous apprend que toute cette affaire est partie d'une usine belge de retraitement des huiles usagées qu'elle transformait en graisse, laquelle était ensuite incorporée dans la nourriture pour le bétail d'élevage.

Aujourd'hui l'enquête sanitaire est terminée. On ne saura jamais combien de personnes ont consommé ces produits (y compris en Suisse) ni pendant combien de temps, ni surtout en quelles quantités. L'enquête judiciaire, elle, continue.

Cela fait longtemps que la dioxine pose problème dans l'alimentation. Et la Suisse n'est de loin pas épargnée. Déjà l'an dernier, des pulpes d'agrumes contaminées destinées aux animaux avaient été découvertes. Cet été ça recommence, du kaolin, c'est-à-dire de l'argile utilisée comme liant dans la nourriture pour animaux et dans certains cosmétiques, a été importé en Suisse. Ce kaolin était contaminé par de la dioxine.

Les autorités sanitaires allemandes ont averti Berne, qui a identifié les huit moulins (les fabricants de nourriture pour bétail) concernés. L'argile contaminée à la dioxine provenait de la carrière Concordia à Ransbach-Baumbach près de Coblenche en Allemagne, exportée en Suisse depuis 12 ans environ.

Le 29 juin dernier, l'Allemagne avertit la Suisse, qui bloque 54 tonnes de kaolin contaminé, sans pour autant l'interdire totalement.

C'est seulement le 14 juillet 1999 qu'une interdiction générale du kaolin dans l'alimentation pour animaux est enfin prononcée.

L'affaire est suffisamment grave pour que le 31 juillet 1999, Ruth Dreifuss adresse une lettre à tous les chimistes cantonaux, dans laquelle on peut lire que tous les échantillons analysés, excepté celui du lait, affichent des taux de dioxine élevés.

Elle demande en conséquence de surveiller de très près les denrées alimentaires.

On sait que depuis plus de 10 ans cette matière hautement contaminée se trouve dans notre assiette après avoir transité dans la nourriture au kaolin donnée aux animaux.

Il est par conséquent du devoir des Autorités fédérales de faire toute la lumière sur cette grave affaire, qui touche tous les consommateurs dans notre pays, il y va de la santé publique.

Le manque de transparence et d'information de la part de l'OFSP est totalement inacceptable.

Raison pour laquelle nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à cette motion.